
MAIRIE
DE

PORTE PUYMORENS

66760 PORTE-PUYMORENS

TEL : 04.68.04.82.20

FAX : 04.68.04.94.57

E.mail :mairie.porte@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 17/11/2014

*Présents BARRAL Anne, Colomer Françoise, DOUMERC Christelle,
Komaroff Nicole, MATHEVET RECOUDERC Christine, RIBOT Jean,
ROBOAM Didier, ROBOAM Thibault, SARDA Adrien, SARDA Jean
Absent : REINOSA Franck,*

Présentation du cahier des charges concernant la délégation de service public du camping la rivière accord à l'unanimité

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs des frais de secours ainsi que le renouvellement de la convention permettant à l'EPIC de procéder à leur encaissement.

Accord pour l'agrément de Mathieu Woerner en tant que chef pisteur son suppléant sera M. Floran Schaack
Il en est de même pour le P.I.D.A.

Vente Bernard Blanc à M Soèhne Franck parcelle A 1423 pour un montant de 150 000 € pas de préemption

La réponse à la demande de droit de voirie de M petit est suspendue dans l'attente de la fourniture de documents demandés par l'EPIC, (assurances, n° SIRET et extrait du KBIS, attestation contrôle électrique, attestation de stage Hygiène et sécurité, Remboursement frais E.D.F. dus à l'Epic).

Droit de voirie reconduit pour un an pour les Carlines et Top glisse, pas d'augmentation.

L'autorisation est donnée au Maire pour procéder à l'embauche d'une personne en emploi aidé Elle sera formée en vue du départ à la retraite de M Béchère.

Accord pour le renouvellement de la convention avec la DIRSO pour le service hivernal, route de la Vignole, voie d'accès aux pistes de ski, elle sera renouvelée chaque année par tacite reconduction, durant 5 ans maximum.

Accord pour modifier l'arrêté relatif à la sécurité des pistes de ski Alpin tel que présenté par l'EPIC

Dans le cadre de la sécurité des pistes, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés nécessaires, sans passer par le Conseil, tant que ces derniers ne portent que sur des changements de noms ou de numéro de téléphone.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au versement de la subvention à l'amicale des pompiers. Cette subvention de 400 € prévue sur le Budget primitif servira à organiser le Noël des enfants du village.

Refus à l'unanimité de la demande de M Pares qui souhaitait installer un camion restaurant sur la commune.

Suite à une mauvaise information, le Maire et le Conseil Municipal informent les habitants qu'il n'a jamais été procédé à un quelconque achat d'appareil ménager pour une personne nécessiteuse.

Pyrénées FM est désormais capté sur Porté-Puymorens à la fréquence 92.

Le Maire :Jean Ribot

